



PUBLIC VISÉ

- Personnel des établissements Industriels, Tertiaires, E.R.P. et E.R.T. pouvant être amené à intervenir face à un départ de feu et/ou chargés de mettre en sécurité les occupants.

PRÉREQUIS ET ACCESSIBILITÉ À LA FORMATION

- Aptitude physique pour réaliser la formation.
- Formation accessible aux personnes en situation de handicap (Hors PFR).

TEXTES OFFICIELS JUSTIFIANT L'ACTION DE FORMATION

- **Prévention et lutte contre l'Incendie** : Articles R4227-28 à R4227-41 du code du travail, Règlementation E.R.P.
- **Maîtrise du risque incendie** : Règles A.P.S.A.D (R4, R5, **R6**), et Code de la construction et de l'habitation.



DURÉE DE L'ACTION

- 3 heures (½ journée)
- Les enseignements pratiques et les mises en situations d'évaluation des apprenants représentent 50% du temps de formation



PÉRIODICITÉ DE L'ACTION

- A définir par l'employeur
- Annuelle selon la R6 des règles APSAD



NOMBRE DE PARTICIPANTS

- 8 apprenants maximum

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- A l'issue de la formation, l'apprenant doit être capable de :
 - > Connaître les principes fondamentaux de l'incendie
 - > Adopter les bons gestes face à la découverte d'un départ de feu
 - > Connaître les principes fondamentaux de l'évacuation
 - > Connaître les consignes de sécurité incendie de son établissement
 - > Evacuer en sécurité

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Formateurs incendie, titulaire d'un certificat de compétences délivré par l'organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet.
- Supports d'animation pédagogique, utilisés en vidéo-projection.
- Déroulé pédagogique encadrant le bon déroulement de la formation.

MOYENS TECHNIQUES

- L'ensemble de la formation sera réalisé dans notre UML (théorie et pratique).
- Mettre à disposition un branchement électrique 230v/16a à proximité du camion.

MOYENS D'ENCADREMENT

- Équipe pluridisciplinaire de formateurs,
- Responsable pédagogique,
- Service administratif,
- Service qualité,
- Service relations clients.



MODALITÉS D'ÉVALUATION INDIVIDUELLE DES ACQUIS ET SANCTION DE L'ACTION DE FORMATION

- Le formateur évalue les acquis des apprenants (savoirs et savoir-faire) au moyen d'un questionnaire et de mise en situation impliquant la mise en œuvre des moyens d'extinction et des procédures d'évacuation.
- Une attestation de fin de formation est remise à l'apprenant à l'issue de la formation, précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition.

PROGRAMME DÉTAILLÉ DE LA FORMATION

- **Enseignements théoriques** (savoirs) :
 - > La réglementation incendie et évacuation :
 - > Code du Travail,
 - > APSAD (R6),
 - > Les causes d'incendie,
 - > La théorie du feu :
 - > La combustion,
 - > Le triangle du feu,
 - > Les facteurs de propagation,
 - > Donner l'alarme,
 - > Les moyens mis en place dans l'établissement pour rejoindre une zone de sécurité,
 - > Les missions des chargés d'évacuation :
 - > Guide-files,
 - > Serre-files,
 - > Responsable d'évacuation,
 - > Les moyens de première intervention :
 - > Les moyens d'extinction présent sur le site,
 - > Donner l'alerte :
 - > Numéros de secours,
 - > Contenu du message d'alerte.
- **Enseignements pratiques** (savoir-faire) :
 - > Mettre en œuvre un extincteur en respectant les principes de sécurité,
 - > Scénarios de mise en application de la conduite à tenir en cas de départ de feu avec tentative d'extinction.
 - > Manipulation de l'extincteur CO² et eau avec additif,
 - > Démonstration de la mise en œuvre du RIA (*si le site en est équipé*).
 - > Reconnaissance et visite du site permettant de s'orienter et de se diriger vers le point de rassemblement à l'aide du balisage de l'établissement.
- Evaluation des apprenants et Bilan de la formation.

TARIF ET DÉLAI DE RÉALISATION

- Sur devis, nous consulter.



PUBLIC VISÉ

- Personnes devant connaître les gestes de premiers secours dans le cadre de leur activité professionnelle, ou devant faire partie de l'effectif des secouristes imposés par le Code du Travail.

PRÉREQUIS ET ACCESSIBILITÉ À LA FORMATION

- Aptitude physique pour réaliser les divers gestes de secours. Les gestes de secours ne doivent pas être effectués de manière « parfaite », par conséquent un handicap ne sera pas un frein à la formation.

TEXTES OFFICIELS JUSTIFIANT L'ACTION DE FORMATION

- **Formation à la sécurité** : Articles L4121-1 à 3, L4141-2, R4141-3, R4141-13 et R4141-17 à 20 du Code du Travail.
- **Matériels de premier secours et secouristes** : Articles R4224-14 à 16 du code du travail.
- **DAE** : Décret du 19 Décembre 2018 (Obligation DAE dans les ERP).



DURÉE DE L'ACTION

- 4 heures (1/2 journée)
- Les enseignements pratiques et les mises en situations d'évaluation des apprenants représentent 70 à 80% du temps de formation.



PÉRIODICITÉ DE L'ACTION

- A définir par l'employeur.



NOMBRE DE PARTICIPANTS

- 8 personnes maximum.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- A l'issue de cette formation, l'apprenant doit être capable de :
 - > Intervenir face à une situation d'accident.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Installations nécessaires : salle de réunion, tables, chaises, **mur clair pour projection**, tableau papier ou effaçable.
- Formateurs titulaires du certificat « Formateur SST » ou « Formateur de Formateurs SST » en cours de validité.
- Déroulé pédagogique encadrant le bon déroulement de la formation.
- Outils pédagogiques et matériel de simulation et d'apprentissage.

MOYENS D'ENCADREMENT

- Equipe pluridisciplinaire de formateurs.
- Formateur de Formateurs SST.
- Responsable pédagogique.
- Service administratif.
- Service qualité.
- Service relations clients.

MODALITÉS D'ÉVALUATION INDIVIDUELLE DES ACQUIS ET SANCTION DE L'ACTION DE FORMATION

- Le formateur évalue les acquis des apprenants (savoirs et savoir-faire) au moyen de questionnement oral et de mise en situation tout au long de la formation.
- Une attestation de fin de formation est remise à l'apprenant à l'issue de la formation, précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition.



PROGRAMME DÉTAILLÉ DE LA FORMATION

• Enseignements théoriques (savoirs) et pratiques (savoir-faire) :

- > Intervenir face à une situation d'accident.
 - Examiner la victime.
 - o Rechercher un **saignement abondamment**.
 - o Recherche d'une **réponse** chez une victime **adulte**.
 - o Recherche d'une **respiration** chez une victime **adulte**.
 - Garantir une alerte favorisant l'arrivée des secours adaptés au plus près de la victime.
 - Secourir la victime de manière appropriée.
 - o Secourir une victime qui se plaint d'une **plaie (saignant peu ou abondamment)** et d'une **brûlure**.
 - o Secourir une victime qui se plaint d'une **douleur empêchant certains mouvements**.
 - o Secourir une victime qui ne répond pas mais qui respire (**PLS**).
 - o Secourir une victime qui ne répond pas et qui ne respire pas (**RCP + DAE**).

- Evaluation des apprenants et Bilan de la formation.

TARIF ET DÉLAI DE RÉALISATION

- Sur devis, nous consulter.

